

LES COMITÉS PERMANENTS

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre) propose:

Qu'un comité spécial soit institué aux fins de dresser et de présenter avec toute la diligence possible une liste des députés qui doivent composer les comités permanents de la Chambre, ledit comité se composant de MM. Knowles, Laprise, Leboe, MacEachen, Pilon, Rapp et Starr.

(La motion est adoptée.)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

NOMINATION DU PRÉSIDENT SUPPLÉANT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre) propose:

Que M. Maurice Rinfret, député de la circonscription électorale de Saint-Jacques, soit nommé président suppléant des comités pléniers.

(La motion est adoptée.)

NOMINATION D'UN COMITÉ CHARGÉ D'ÉTU- DIER DES CHANGEMENTS À LA PROCÉDURE

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre) propose:

Qu'un comité spécial formé de MM. Asselin (Richmond-Wolfe), Baldwin, Brand, Caouette,

Faulkner, Knowles, MacEachen, Nugent, Olson, Richard et Stewart, soit nommé pour faire une étude et présenter, à l'occasion, des rapports sur l'opportunité d'accepter de façon permanente, avec ou sans amendement, la totalité ou l'un quelconque des divers changements à la procédure de cette Chambre qui ont été adoptés pour la deuxième session de la vingt-septième législature le 26 avril 1967, et, en particulier, pour examiner les façons et les moyens de fournir à l'opposition, au cours de la deuxième session de la vingt-septième législature, la possibilité de choisir l'ordre dans lequel les prévisions budgétaires des ministères seront étudiées, et de faire les autres changements que le comité peut estimer propres à favoriser une expédition plus rapide des affaires de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. l'Orateur: La Chambre souhaite, paraît-il, que l'ordre adopté tantôt et portant que le discours de Son Excellence le Gouverneur général soit pris en considération aujourd'hui, soit modifié de façon à en reporter l'étude à demain.

Des voix: D'accord.

(Sur la motion du très honorable M. Pearson, la séance est levée à 6 h. et 10 minutes du soir.)